



**HAL**  
open science

## Vers un nouveau modèle de parenté

Jean-Hugues Déchaux, Nicolas Herpin

► **To cite this version:**

Jean-Hugues Déchaux, Nicolas Herpin. Vers un nouveau modèle de parenté. L'individualisation des valeurs, Armand Colin, pp.47-63, 2010, 9782200243128. <hal-00973008>

**HAL Id: hal-00973008**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-00973008v1>**

Submitted on 3 Apr 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## **Vers un nouveau modèle de parenté.**

Evs-interprétation3 (V3 du 12/6/2009)

J-H Déchaux et N. Herpin.

En France au cours des trente dernières années, les situations familiales ont connu des évolutions de grande ampleur avec la banalisation du divorce et des couples non mariés, la progression des familles monoparentales et celle, plus silencieuse, des familles recomposées, l'apparition largement discutée mais encore très rare de l'homoparentalité, le développement de l'adoption, de l'aide médicale à la procréation (AMP) et le recours fréquent à l'interruption volontaire de grossesse. A cela s'ajoutent deux faits majeurs. Les mères ont de plus en plus souvent un emploi rémunéré et les grands-parents bénéficient de l'allongement de l'espérance de vie sans incapacité et d'une plus grande autonomie financière. Cet article se propose d'étudier comment les opinions ou les jugements portés par les Français sur la vie de famille ont évolué en parallèle avec ces nouvelles pratiques.

L'évolution des opinions sur la famille est suivie depuis près de trente ans par l'enquête EVS, la dernière édition ayant été réalisée en 2008. Les résultats antérieurs ont fait l'objet de deux types de commentaires. Pour les uns, ils traduisent une corruption insidieuse des mœurs familiales (Sullerot, 1990)<sup>1</sup>. Pour d'autres (Roussel, 1994), les conditions de vie changeant, les principes régissant la vie familiale sont appliqués avec plus souplesse ou de façon plus pragmatique, sans pour autant être remis en cause. La thèse ici défendue est tout autre. D'abord, elle distingue, d'un côté, le « système de parenté », c'est-à-dire les relations entre membres d'un même groupe de parenté qu'objectivent les diverses enquêtes socio-démographiques et, de l'autre, le « modèle de parenté » composé des normes qui organisent les liens et les places au sein de la parenté. Ensuite, ces normes de parenté sont définies comme le dispositif institutionnel et symbolique qui attribue des enfants aux parents (Déchaux, 2009), à travers les lois certes mais aussi dans l'esprit des parents, de ceux qui ne l'ont pas été et de ceux qui le deviendront. Enfin, à partir du petit nombre des réponses stables et du grand nombre des réponses en évolution, l'interprétation vise à préciser dans quel sens est redéfini le modèle de parenté et par quels segments de la population française est portée cette reconfiguration des normes familiales.

Les principes normatifs dont l'autorité est en déclin depuis trente ans n'ont pas tous été touchés au même degré. Même parmi les idées devenues minoritaires en 2008, certains clivages, nettement délimités selon le sexe et le diplôme notamment, résistent au mouvement général. Quatre ensembles d'opinions sont examinés sur la période. Ils mettent en évidence : une définition plus indifférenciée des rôles masculins et féminins, la prise en compte de plus en plus nette de l'instabilité du couple, la progression d'une conception plus paritaire de la parentalité et l'importance croissante accordée à la libre décision en matière de fécondité. Deux interprétations théoriques, l'une inspirée de Gary Becker (1981), l'autre de Valerie K. Oppenheimer (1988), proposent en conclusion un éclairage, plus opposé que complémentaire, à cette évolution des normes de parenté.

### **1. L'indifférenciation croissante des rôles masculins et féminins**

Le couple, dit « de M. Gagnepain », composé de la femme au foyer et de l'homme unique pourvoyeur des revenus du ménage est un modèle en déclin dans l'opinion. L'attribution du travail domestique et non rémunéré à la femme et celle du travail extérieur et

---

<sup>1</sup> Le livre de Sullerot ne se présente pas comme un commentaire de l'enquête EVS, mais avance l'idée d'une disparition du mariage et s'en inquiète.

rémunéré à l'homme est de plus en plus contestée au titre qu'elle est défavorable à la réussite du couple. A la question *Pour le succès d'un couple, est-il important de partager les tâches ménagères* (V144), la réponse « très important » croît lentement mais régulièrement : 33% en 1981, 35% en 1990, 40% en 1999, 47% en 2008. Bien que leur croissance soit plus rapide au cours de la dernière décennie, ces avis restent néanmoins minoritaires. Il ne faudrait pas en inférer que le modèle de la femme au foyer soit une idée majoritaire. En effet, ceux qui se déclarent « tout à fait d'accord » avec la question *Le mari et la femme doivent-ils contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage* (V164) sont passés de 36% en 1990 à 43% en 1999 et 60% en 2008. Le rapprochement des réponses aux deux questions suggère que la plus grande reconnaissance du travail rémunéré des femmes n'a pas diminué en proportion leur responsabilité pour le travail domestique.

La période n'en est pas moins celle d'une « dé-spécialisation » des rôles masculins et féminins dans l'opinion. Les carences masculines sont nettement condamnées (**Encadré sur l'exploitation statistique** en annexe). A la question *Les hommes devraient-ils prendre autant de responsabilités que les femmes vis-à-vis de la maison et des enfants* (V166), qui n'est posée qu'en 2008, les deux tiers des répondants (66%) sont « tout à fait d'accord », 29% étant « plutôt d'accord ». Seulement 5% sont « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord ». Concernant l'accès à l'emploi, l'opinion évolue aussi nettement vers plus d'égalité. *Quand les emplois sont rares, un homme a-t-il plus droit à un travail qu'une femme* (V103) ? La réponse « d'accord », déjà très minoritaire en 1990 (32%), ne recueille plus que 22% des suffrages en 1999 et 16% en 2008. L'accès prioritaire des hommes au marché de l'emploi a donc perdu la moitié de ses voix en 18 ans. Sans avoir tout à fait disparu, le « modèle de M. Gagnepain » appartient désormais au passé.

La progression du nombre des couples biactifs donne suffisamment de recul pour que les Français puissent porter des jugements d'expérience sur la nouvelle situation des femmes dans l'emploi. *Etre femme au foyer donne-t-il autant de satisfactions qu'avoir un emploi rémunéré* (V162) ? Ensemble, les deux réponses « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » passent de presque les deux tiers en 1990 à un peu plus de la moitié en 2008. Bien qu'elle soit en diminution, la cote du foyer reste encore élevée. La réponse « tout à fait d'accord », en forte diminution entre 1990 et 1999 (passant de 34% à 24%), a plutôt tendance à se stabiliser : elle atteint encore 21% en 2008. Un autre jugement sur le travail féminin présente aussi des résultats en demi-teinte. Il fait comparer, dans les aspirations des femmes, la valeur du travail rémunéré à celle de la vie familiale. *Avoir un travail c'est bien. Mais ce que les femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant* (V161). Ensemble, les deux réponses « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » sont en légère diminution (62% en 1990, 60% en 1999 et 56% en 2008), la première restant stable sur la période (21% en 1990, 23% en 1999 et 20% en 2008). La supériorité de la vie de famille est une idée en déclin mais qui reste majoritaire dans l'opinion. Ces opinions confirment bien que la possibilité de participer à l'emploi est perçue comme une amélioration de la situation des femmes, sans que ne soit pour autant mis en cause leur intérêt prioritaire pour le foyer et l'enfant.

Ces évolutions de la conception des rôles dans le ménage ne suscitent pas toujours la même adhésion parmi les hommes et les femmes. Certes, les hommes sont aussi convaincus que les femmes de la nécessité du partage des tâches domestiques pour la réussite du couple. En revanche, ils sont très en retrait quand il s'agit d'assumer autant qu'elles les responsabilités du foyer. La situation est inversée mais symétrique pour le travail rémunéré. Si homme et femme sont également convaincus de la nécessaire contribution des deux sexes au revenu du ménage, il y a désaccord sur la priorité au travail. Plus que les hommes, les

femmes soutiennent que ces derniers doivent être prioritaires quand les emplois sont rares. La progression de la parité n'a pas effacé les différences de point de vue selon les sexes. L'intérêt prioritaire des hommes est en direction du travail salarié et celui des femmes, en direction du foyer et de l'enfant. Le regard croisé des deux sexes confirme cette représentation classique qui associe les hommes au dehors et les femmes au dedans. Pour les hommes en particulier, les femmes restent des mères avant tout : ils sont plus convaincus qu'elles de l'intérêt prioritaire qu'elles portent au foyer et à l'enfant.

Distinguons deux types d'opinion au sujet des rôles masculins et féminins : celles qui ont trait à l'organisation du couple et de la famille, et celles, d'ordre plus anthropologique, qui concernent ce qu'on pourrait appeler la vocation des hommes et des femmes. Sur le premier point, il n'y a pas d'opposition frontale entre le haut et le bas de la hiérarchie sociale. Certes, les professions intermédiaires sont plus d'accord que les indépendants pour que les hommes prennent autant de responsabilités que les femmes vis-à-vis du foyer et des enfants. Au contraire, les ouvriers et les employés sont plus que les autres milieux sociaux convaincus de la nécessaire contribution des femmes au revenu du ménage. Mais on ne constate aucune différence selon le niveau de diplôme. Les plus diplômés ne forment pas une sorte d'avant garde en faveur du partage des tâches ménagères entre les conjoints, ni pour que les hommes prennent autant de responsabilités que les femmes dans le foyer. Enfin, les sans diplômes mais aussi les diplômés du supérieur sont réceptifs dans les mêmes proportions à l'idée que la femme doive contribuer au revenu du ménage.

En revanche, le clivage social est bien marqué concernant le deuxième point. Les salariés agricoles et les ouvriers - parmi les hommes notamment - restent plus persuadés que les autres milieux professionnels de cette croyance, devenue très minoritaire, que les hommes ont des droits prioritaires sur le marché du travail. Quant aux employés et aux indépendants, ils sont plus convaincus qu'*être femme au foyer donne autant de satisfactions qu'avoir un emploi rémunéré*. Les cadres et les professions intermédiaires - surtout parmi les femmes - souscrivent moins fréquemment à l'idée qu'*avoir un travail c'est bien, mais ce que les femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant*. S'ajoutent à ces clivages relevant du milieu social, ceux, très marqués, du niveau de diplôme (les écarts, toutes choses égales, sont significatifs au seuil de 0,1%). Les droits prioritaires des hommes dans l'emploi, l'égalité de satisfaction que tirent les femmes de l'emploi rémunéré ou de la vie au foyer et la préférence qu'elles accordent au foyer et à l'enfant sur le travail sont des idées d'autant moins critiquées que le diplôme est plus bas, ce que confirment d'autres études sociologiques, plus qualitatives (Le Pape, 2009). La naturalisation des différences de sexe, sous jacente à ces opinions traditionnelles, oppose donc les classes populaires à faible capital culturel aux classes moyennes et supérieures mieux pourvues en capital culturel.

## **2. La banalisation du « démariage »**

Soit comme institution religieuse, soit comme institution civile, le mariage a longtemps été la seule forme légitime de contrat sanctionnant l'union entre un homme et une femme. Si l'institution matrimoniale n'est pas rejetée par l'opinion, elle n'est plus perçue comme l'unique cadre organisant la vie conjugale. Seule une minorité est d'accord avec l'idée que *le mariage est une institution dépassée* (V150), mais ce point de vue tend à se diffuser depuis les années 1990 : les réponses affirmatives, après avoir connu une relative stabilité jusqu'en 1990 (27% à cette date, 29% en 1981) sont depuis en progression : 34% en 1999 et 36% en 2000. Quant à la cohabitation, elle est devenue une seconde forme d'union qui ne suscite plus du tout un rejet massif. L'énoncé *Il est normal que deux personnes puissent vivre ensemble sans*

*être mariées* (V155), qui figure pour la première fois dans l'enquête de 2008, entraîne un large accord : 66% sont « tout à fait d'accord », 25% « plutôt d'accord ». Les réponses aux deux questions montrent qu'il est désormais possible d'arbitrer entre deux formes d'union stable, la cohabitation ayant perdu l'essentiel des stigmates qui lui étaient attachés et rendant possible une entrée dans la vie maritale sans le contrôle des parents.

Bien qu'elle ne concerne pas directement l'évolution de la norme conjugale, sinon de manière indirecte à travers le Pacs, la perception de l'homosexualité a aussi pour effet d'introduire une plus grande diversité. *Pensez-vous que l'homosexualité peut toujours se justifier, ne peut jamais se justifier ou que c'est entre les deux* (V240) ? Ceux qui prononcent une condamnation absolue de l'homosexualité sont 21% en 1999, tout comme en 2008 (la question n'est posée que depuis 1999). Au pôle opposé, ceux qui trouvent l'homosexualité toujours justifiée sont presque aussi nombreux aux deux dates (16% puis 19%). En regroupant ces derniers avec ceux qui se classent parmi les « plutôt favorables »<sup>2</sup>, on obtient un total de 38% en 2008, en progression depuis 1999 (32%). Ceux qui se déclarent « ni pour, ni contre » ont légèrement fléchi entre les deux dates (37%, puis 31%). On constate donc une certaine déculpabilisation de l'homosexualité, opinion qui cadre bien avec la reconnaissance d'une diversification des formes de vie conjugale, le mariage ayant perdu sa position de quasi-monopole.

Vivre en couple, quel que soit le statut de l'union ou sa composition sexuelle, reste perçu comme une situation enviable qui présente des avantages par rapport à la vie en solitaire. Une majorité de personnes souscrit à la proposition suivante, introduite en 1999 : *Le mariage ou une relation stable durable est indispensable pour être heureux* (V153). Les réponses « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » atteignent 65% en 1999 et 68% en 2008, bien qu'une légère polarisation des opinions soit décelable (les « ni d'accord, ni pas d'accord » sont en déclin : 16% en 1999 et 11% seulement en 2008). Mais cela ne signifie pas que toute mise en couple soit considérée comme un engagement indissoluble. *Pensez-vous que la fidélité contribue au succès d'un mariage* (V136) ? Parmi les dix facteurs que mentionne le questionnaire (un revenu convenable, une bonne entente sexuelle, appartenir au même milieu social, vivre indépendamment des beaux-parents, etc.), la fidélité vient largement en tête de 1981 à 2008. La réponse qui précise que le facteur cité, en l'occurrence la fidélité, est « très important », déjà très élevée en 1981 (72%), progresse encore aux trois autres dates : 74% en 1990, 80% en 1999 et 84% en 2008. Le couple ne survit que si la confiance entre conjoints est mutuelle (Bawin-Legros, 2003), ce qui traduit non pas une moindre régulation du lien conjugal mais un recul des normes de statut.

L'instabilité des couples est à la mesure de leurs attentes concernant la qualité de la relation conjugale. *Pensez-vous que le divorce peut toujours se justifier, ne peut jamais se justifier ou que c'est entre les deux* (V242) ? Ceux qui rejettent catégoriquement le divorce ne sont que 7% en 1999 comme en 2008 (la question n'était pas posée en 1981 et 1990). Au pôle opposé, ceux qui trouvent le divorce toujours justifié représentent aux deux dates un peu moins du cinquième des réponses (17%, puis 19%). En les regroupant avec ceux qui se déclarent « plutôt favorables »<sup>3</sup>, on voit que les partisans du divorce atteignent pratiquement la majorité en 2008 (49%) et sont en progression depuis 1999 (44%).

L'opinion selon laquelle le couple stable est indispensable au bonheur recueille la même approbation parmi les hommes et les femmes. Il en va de même pour le rôle primordial

<sup>2</sup> Nous avons regroupé les items 6 à 10 (cf. questionnaire).

<sup>3</sup> Nous avons regroupé les items 6 à 10 (cf. questionnaire).

accordé à la fidélité pour le succès de l'union. En revanche, hommes et femmes s'opposent sur les nouvelles formes de l'union. Les femmes acceptent mieux la cohabitation et l'union homosexuelle que les hommes. Elles sont aussi plus nombreuses à trouver le divorce toujours justifié.

La formation du couple et sa dissolution suscitent un clivage entre milieux sociaux particulièrement net dans les réponses à deux questions. Les indépendants, les ouvriers et les salariés agricoles sont critiques à l'égard de l'union homosexuelle et du divorce. S'ajoute à cet effet de la profession celui du diplôme. Plus le niveau de diplôme est faible, plus sont critiqués l'homosexualité et le divorce. Inversement, les plus diplômés d'un côté, les cadres et professions intermédiaires de l'autre émettent davantage de réserve à l'idée que le couple est nécessaire au bonheur. Il en va de même de la fidélité pour le succès de l'union, valeur à laquelle les plus diplômés souscrivent le moins. Dans l'ensemble, les classes populaires à faible capital culturel se caractérisent par une vision de la conjugalité encore assez centrée sur le mariage et l'hétérosexualité, alors que les classes moyennes et supérieures mieux dotées en capital culturel évoluent dans un autre univers normatif, correspondant à ce qu'Irène Théry (1993) a appelé le « démariage », qui retire à l'institution matrimoniale son ancienne place pivot et qui reconnaît pleinement la diversité des formes d'union.

### 3. La progression de la coparentalité

Dans la famille conjugale traditionnelle, deux principes de base régulent la relation entre parents et enfants. D'une part, les deux parents sont nécessaires à l'épanouissement des enfants. C'est le principe de la « bilatéralité parentale ». D'autre part, la mère est plus que le père en charge des soins et de l'éducation des enfants. Appelons « primauté maternelle » ce second principe. Entre 1990 et 2008, l'autorité de ces deux principes recule dans l'opinion mais pas à la même vitesse. Le premier reste très largement plébiscité, même s'il subit une certaine érosion. La proposition *Pour qu'un enfant grandisse dans une atmosphère heureuse, il lui faut à la fois un père et une mère* (V148) recueille 92% de réponses « plutôt d'accord » en 1990, 84% en 1999 et 81% en 2008. Les réponses concernant le second principe enregistrent une baisse plus rapide dans l'opinion.

La relation privilégiée entre la mère et l'enfant est abordée à travers deux questions sur le travail professionnel de la mère afin de savoir si l'idée que celui-ci risque de compromettre la qualité des relations affectives avec l'enfant trouve ou non un certain écho. Une première question, qui ne fait pas de différence selon l'âge de l'enfant, invite à se demander si *Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes qu'une mère qui ne travaille pas* (V159). On relève 40% de réponses « tout à fait d'accord » en 1990, 50% en 1999 et 59% en 2008. La seconde question ne concerne que les enfants en bas âge. *Un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a-t-il des chances de souffrir si sa mère travaille* (V160) ? Les réponses négatives (« pas du tout d'accord » et « plutôt pas d'accord »), qui sont donc les plus en faveur du travail des mères, sont minoritaires en 2008 (42%) mais ont fortement et régulièrement cru par rapport aux deux enquêtes antérieures : 28% en 1990 et 33% en 1999. Si le lien affectif entre l'enfant et la mère qui a un emploi fait l'objet d'un jugement de plus en plus optimiste, cet optimisme est moins partagé dans le cas des enfants en âge préscolaire, et ce aux trois dates.

L'enquête aborde aussi le rôle des pères et la possibilité que ces derniers se substituent partiellement aux mères pour s'occuper des enfants. Une question, posée pour la première fois en 1999, porte sur les capacités des pères. *En général, les pères sont aussi capables que les*

*mères de s'occuper de leurs enfants* (V165). Les réponses positives, minoritaires en 1999 (42%), sont devenues majoritaires en 2008 (55%). Le fait que le père puisse prendre une part plus grande aux activités avec l'enfant, devrait décharger la mère d'une partie de son travail non rémunéré au domicile mais aussi lui permettre de choisir des activités plus épanouissantes à accomplir avec l'enfant. Reste à savoir si ces intentions seront suivies d'effets, ce qui, dans le domaine des activités domestiques, est loin d'être toujours le cas.

S'agissant des relations entre parents et enfants, les hommes sont nettement plus conservateurs que les femmes (écarts significatifs au seuil de 1%). Pour eux, plus que pour elles, le bonheur des enfants est conditionné par la présence des deux parents. Les hommes estiment aussi que la mère qui exerce une profession n'a pas, avec ses enfants, de relations aussi chaleureuses que la mère au foyer. La moindre présence des mères, quand elles ont un emploi, est aussi considérée, par eux, comme particulièrement nocive si les enfants sont en bas-âge. Enfin concernant leurs propres capacités à s'occuper des enfants, les hommes sont plus pessimistes que les femmes.

Des différences apparaissent selon le milieu social sans pour autant faire ressortir le même clivage à chaque question. Davantage que les salariés, les indépendants défendent la bilatéralité parentale pour le bonheur des enfants. Les ouvriers, les employés et les salariés agricoles, plus que les cadres, les professions intermédiaires et les indépendants craignent pour les enfants en bas âge si la mère a un emploi. Les cadres, les indépendants et les salariés agricoles (plus souvent que les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers) pensent que les hommes ne sont pas capables de s'occuper des enfants. En revanche, l'influence du diplôme est plus linéaire. Plus le niveau de diplôme est bas, plus fréquent est l'attachement à la bilatéralité parentale pour que l'enfant s'épanouisse et plus le doute s'affiche sur la qualité de la relation entre l'enfant et sa mère si cette dernière travaille. Enfin, moins les diplômes sont élevés, plus les enfants en bas-âge suscitent de la pitié si leur mère travaille.

Il est frappant de constater que les ménages qui ont des enfants échappent à ce clivage socioculturel. Certes les effets du genre sont identiques pour les ménages sans enfants au foyer et pour ceux qui en comportent : les pères sont moins convaincus de l'innocuité du travail des mères dans leurs relations aux enfants. En revanche, les réponses ne sont sources d'aucun clivage selon le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle pour les capacités masculines à s'occuper des enfants, les relations chaleureuses et sécurisantes de la mère en emploi avec ses enfants et l'attachement à la bilatéralité parentale pour l'épanouissement des enfants. Ainsi, le fait d'avoir des enfants au foyer rapproche les milieux sociaux concernant leurs idées de la famille sur ces deux thèmes que sont la bilatéralité parentale et la primauté maternelle. La question sur la souffrance des enfants en bas-âge si la mère travaille, qui reste débattue parmi les spécialistes de l'enfance, (pédiatres ou psychologues) est aussi plus controversée parmi les pères et mères. Les réponses opposent les cadres et les indépendants dans le camp des optimistes aux autres milieux professionnels plus pessimistes. Les plus scolarisés sont plus optimistes que les moins scolarisés et se situent en avant garde sur cette question très discutée.

Au total, il apparaît clairement que le destin de la femme n'est plus forcément la maternité. Conjugué au principe de la bilatéralité parentale qui reste bien ancré dans les opinions, on peut donc conclure à une progression vers une certaine coparentalité, progression toutefois relative car le primat de la maternité ne disparaît pas, en particulier chez les hommes, qu'ils soient ou non pères. Cette évolution des opinions amplifie celle, beaucoup

plus lente, des pratiques féminines et masculines en matière de soins et d'éducation des enfants (Brugeilles et Sebillé, 2009)<sup>4</sup>.

#### 4. La rationalisation de la procréation

Dès que la femme est fécondée, la nature ne doit pas être interrompue dans son œuvre. Ce principe absolu a longtemps conduit les médecins à préférer la vie du nouveau-né à celle de la mère dans les cas de naissances difficiles. L'interruption volontaire de la grossesse reste toujours condamnée par l'Église catholique, confession largement majoritaire en France. Dans l'opinion, l'avortement fait l'objet d'une désapprobation jusqu'au début des années 1990. *Approuvez-vous ou désapprouvez-vous l'avortement quand un couple marié ne veut plus avoir d'enfant* (V185) ? L'évolution des réponses est curvilinéaire au cours de la période. Celles et ceux qui désapprouvent sont majoritaires en 1981 (52%) et encore davantage en 1990 (60%). La tendance se retourne en 1999 (46%) et plus encore en 2008 (38%). La même question posée quand la femme n'est pas mariée donne le même profil de réponses aux quatre dates. Celles et ceux qui désapprouvent sont majoritaires en 1981 (67%) et en 1990 (76%), et c'est l'inverse ensuite : ils ne sont plus que 43% en 1999 et 36% en 2008. Faisant suite aux grandes affaires judiciaires relatives à l'avortement dans les années 1970, celui-ci est une cause célèbre, encore bien présente dans les esprits en 1981. Il n'en est plus ainsi au début des années 1990 où l'on note un regain des idées traditionnelles. Le renversement en 1999, confirmé et élargi en 2008, exprime une banalisation de l'IVG, autrefois portée par l'action féministe et militante.

Cette évolution de l'opinion sur l'avortement présente un second enseignement. Dans l'enquête de 2008, l'avortement de la femme non mariée n'est pas plus critiqué que celui de la femme mariée. Au contraire, dans les trois vagues précédentes, l'avortement de la femme non mariée est davantage condamné que celui de la femme mariée qui prend cette décision, comme le précise le questionnaire, avec son conjoint. Jusqu'en 1999, la femme non mariée est doublement fautive en cas d'avortement : d'abord, elle avorte ; ensuite, son acte et son statut de femme non mariée révèlent qu'elle a enfreint un second interdit, celui d'avoir eu des rapports sexuels non protégés avant son mariage.

Une seconde forme de choix féminin s'oppose aux bonnes mœurs traditionnelles : vouloir élever son enfant sans reconnaître le père. *Si une femme désire avoir un enfant et rester célibataire, c'est à dire qu'elle ne veut pas vivre de façon permanente avec un homme, est-ce que vous approuvez ou vous désapprouvez* (V151) ? L'évolution des réponses présente le même profil curvilinéaire que pour les deux questions précédentes et s'explique sans doute pour les mêmes raisons. L'approbation, majoritaire en 1981 (61%), décline en 1990 (37%), puis la tendance s'inverse. Les réponses positives progressent en 1999 (48%) et retrouvent leur niveau initial en 2008 (59%).

L'aide médicale à la procréation (AMP) qui, dans le cadre actuel de la loi bioéthique, n'est accessible qu'aux couples hétérosexuels, permet aux femmes de lutter contre leur infertilité ou celle de leur conjoint. L'AMP recueille des suffrages aussi largement majoritaires que l'IVG. *Pensez-vous que l'insémination artificielle<sup>5</sup> et la fécondation in vitro*

<sup>4</sup> Brugeilles et Sebillé soulignent le caractère subsidiaire de la participation paternelle mais notent aussi qu'elle augmente sensiblement quand le père et la mère ont fait des études supérieures.

<sup>5</sup> Malheureusement le questionnaire EVS ne distingue pas insémination artificielle avec sperme du conjoint (IAC) et insémination artificielle avec don de sperme (IAD). Or l'IAD, au contraire de l'IAC,

*peuvent toujours se justifier, ne peuvent jamais se justifier ou que c'est entre les deux (V251) ?* Cette question n'est posée qu'en 2008. Ceux qui prononcent une condamnation absolue de l'insémination artificielle ou de la FIV sont 9%. Au pôle opposé, ceux qui trouvent ces interventions médicales toujours justifiées représentent 22%. Une fois regroupés avec ceux qui se déclarent « plutôt favorables »<sup>6</sup>, les partisans de l'AMP atteignent 67% et ceux qui se disent « ni pour, ni contre » 15%. Une autre technique médicale ayant trait à l'embryon, mais dont il n'existe encore aucune application médicamenteuse ou chirurgicale pour des patients, ne suscite pas le même enthousiasme. *Pensez-vous que les expériences scientifiques sur des embryons humains peuvent toujours se justifier, ne peuvent jamais se justifier ou que c'est entre les deux (V249) ?* A cette question qui n'est posée qu'en 2008, ceux qui prononcent une condamnation absolue de ces expériences sur l'embryon humain sont 48%. Ceux qui, à l'inverse, trouvent ces expériences toujours justifiées ne représentent que 3%. Elargis à ceux qui sont « plutôt favorables »<sup>7</sup>, les partisans de ces expériences atteignent seulement 16% et les « ni pour, ni contre » 14%. Tout semble indiquer que, pour susciter l'approbation, une technique médicale relative à la procréation doit faire ses preuves dans la vie de ceux auxquels s'adressent ses éventuels bienfaits.

Avoir un enfant ou ne pas en avoir, pouvoir en avoir un ou ne pas le pouvoir sont des questions qui ne sont plus vécues en 2008 sur le mode de la fatalité ou de la conviction militante. En trente ans, les Français ont fait l'expérience d'une liberté plus grande et cela se traduit par une évolution des représentations relatives à la procréation et à sa signification dans la vie d'une personne. *Pensez-vous qu'une femme pour s'épanouir a besoin d'avoir des enfants ou ce n'est pas nécessaire (V149) ?* Les réponses en faveur de la maternité sont nettement majoritaires, mais leur score, stable entre 1981 (67%) et 1990 (68%), décline en 1999 (63%) et en 2008 (60%). A l'égard du bonheur que les hommes tirent de la paternité, l'opinion est plus réservée. A la proposition *Un homme a besoin d'avoir des enfants pour être épanoui (V152)*, introduite dans l'enquête en 1999, la proportion de réponses positives (« tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord ») est stable entre 1999 et 2008 : respectivement 52% et 51%. Le score pour les hommes est nettement inférieur à celui enregistré pour les femmes, mais l'écart s'est légèrement réduit ce qui, du fait d'une plus grande symétrie, va dans le sens, déjà noté plus haut, d'une progression de la coparentalité.

La liberté d'avoir ou non un enfant est conçue comme un droit individuel. L'idée que la société puisse intervenir dans cette décision privée est très majoritairement rejetée. *Avoir des enfants est un devoir vis-à-vis de la société (V156)*, proposition qui ne figure que dans le questionnaire de 2008, recueille une large majorité de réponses négatives : 40% ne sont « pas du tout d'accord » et 23% « plutôt pas d'accord ». La proposition inverse, *C'est à chacun de choisir d'avoir ou non des enfants (V157)*, introduite aussi en 2008, est plébiscitée : 78% sont « tout à fait d'accord » et 18% « plutôt d'accord ». Certaines situations font cependant exception. Ces droits individuels ne sont pas majoritairement étendus aux couples du même sexe. A la question *Les couples homosexuels devraient avoir le droit d'adopter des enfants (V154)*, posée en 2008, les réponses positives (« tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord ») sont minoritaires (37%). Le débat social est engagé et, de fait, une proportion importante de réponses sont explicitement hésitantes : 15% ne sont « ni d'accord, ni pas d'accord ».

---

remet potentiellement en cause la bilatéralité de la parenté du fait de la présence du donneur de gamètes.

<sup>6</sup> Nous avons regroupé les items 6 à 10 (cf. questionnaire).

<sup>7</sup> Nous avons regroupé les items 6 à 10 (cf. questionnaire).

Les femmes et les hommes s'opposent très nettement (écart significatif, toutes choses égales, au seuil de 0,1%) sur la plupart de ces questions relatives à la procréation. Les femmes sont plus ouvertes que les hommes au droit des mères à rester célibataires, au recours à l'AMP, à la libre décision d'avoir ou non un enfant et à l'homoparentalité. Les hommes sont plus favorables que les femmes à l'idée que les femmes ou les hommes ont besoin d'avoir un enfant et considèrent davantage qu'avoir un enfant est un devoir social. Sur ces questions, le conservatisme est donc plus fort parmi les hommes sauf pour l'avortement où leurs réponses, majoritairement affirmatives, se situent au même niveau que celles des femmes. Dans le domaine des expériences sur l'embryon, les hommes, peut-être parce qu'ils n'ont pas à porter le fœtus, sont beaucoup plus tolérants que les femmes.

Ces questions sur la procréation suscitent des clivages tout aussi nets selon le niveau socioculturel. Les ouvriers, souvent rejoints par les salariés agricoles et/ou les indépendants, sont plus réticents que les autres milieux sociaux (employés, professions intermédiaires, cadres) sur l'avortement, le recours à l'AMP, les expériences sur l'embryon et l'homoparentalité. Sur les autres questions, les réponses ne diffèrent pas selon le milieu social. Les clivages selon le diplôme concernent toutes les questions posées à une exception. L'avortement, le recours à l'AMP, l'homoparentalité, les expériences sur l'embryon font l'objet de réponses positives d'autant plus fréquentes que le diplôme est plus élevé. Les plus diplômés sont aussi plus attachés à l'idée d'une maîtrise de la procréation. Ils sont relativement plus nombreux à faire valoir la libre décision d'avoir ou non un enfant, le fait qu'une femme peut être heureuse sans avoir connu la maternité et, plus encore, qu'un homme peut être heureux sans avoir connu la paternité. Le droit des mères à rester célibataires est la seule question où les réponses sont consensuelles tant parmi les niveaux de diplôme que parmi les milieux sociaux.

On assiste donc, dans l'ensemble, à une progression des opinions en faveur d'une certaine rationalisation de la procréation si l'on entend par là l'idée que la fécondité doit procéder d'un libre choix, qu'elle doit être contrôlée et programmée plutôt qu'abandonnée à la fatalité de la nature (Régnier-Loilier, 2007). Les ressources de la technologie médicale sont perçues d'un bon œil précisément parce qu'elles offrent aux couples les moyens de mener à bien leur projet de fécondité. Se trouve aussi relativisée l'idée que la procréation est le destin naturel des femmes. Cette conception trouve cependant davantage d'écho chez les femmes elles-mêmes, qui vivent cette évolution comme une plus grande liberté, et dans les classes supérieures et moyennes à fort capital culturel qui disposent des ressources nécessaires leur permettant de contrôler le calendrier des naissances, quitte à différer ces dernières ou à y renoncer en arbitrant au profit d'autres objectifs.

## **5. Pour conclure : deux théories et un seul modèle de parenté**

L'ensemble des opinions étudiées au sujet du couple et des relations parents – enfants montre une évolution profonde des principes et des normes qui fondent ce que nous avons appelé en introduction le « modèle de parenté ». Cette évolution appelle deux types de commentaire qui se réfèrent à des cadres théoriques distincts se proposant, à l'origine, d'expliquer la formation et le fonctionnement du couple. L'enjeu interprétatif est double : retenir la meilleure des deux théories et apprécier dans quelle mesure l'explication proposée vaut aussi pour l'évolution des opinions relatives à la procréation et la parentalité.

Dans la théorie d'inspiration économique de Gary Becker (1981), le mariage est préférable à la vie hors couple car il peut permettre d'améliorer le niveau de vie, ce dont alors profitent les

deux conjoints quand est comparé leur sort à celui des personnes vivant seules. Le couple est conçu, dans cette optique, comme une unité de production analogue à l'entreprise. La femme se spécialise dans les tâches domestiques mais aussi dans le soin et l'éducation des enfants, et l'homme, dans ses activités professionnelles à l'extérieur du foyer. Le ménage et ses membres (y compris les enfants) sont d'autant plus gagnants que les rôles des deux conjoints sont plus spécialisés. Forcée dans les années 1970 et 1980, cette approche dite de « la spécialisation dans la division du travail » explique la hausse des divorces et l'augmentation du nombre de personnes vivant seules à tous les âges, deux phénomènes constatés dans les sociétés occidentales. En effet, le gain du mariage tend à disparaître avec la moindre différenciation des rôles dans le couple et notamment la participation des femmes à l'emploi rémunéré. Sous leur forme traditionnelle, les normes de parenté deviennent plus difficiles à respecter. En effet, comme les conjoints n'ont plus intérêt à coopérer en se spécialisant l'un dans le travail rémunéré, l'autre dans le foyer, le « modèle de M. Gagnepain », autrefois prôné par la religion, les lois et la coutume, périlite. Cette thèse combine donc un constat de type pragmatique, prenant acte d'un certain nombre de mutations, et une analyse « décliniste »<sup>8</sup>.

Une autre théorie, proposée initialement par Valerie K. Oppenheimer (1988) mais développée depuis par d'autres sociologues, donne un tout autre éclairage sur l'évolution du modèle de parenté. Cette seconde approche met l'accent non pas sur le gain éventuel du mariage mais sur l'instabilité conjugale et la diversification des formes d'union. La situation des femmes qui ont la charge d'enfant(s) ou qui projettent d'en avoir est particulièrement affectée par la progression des divorces et des séparations. Dès l'âge scolaire, les jeunes filles, plus que les jeunes gens, sont conscientes de ce risque futur. Elles cherchent à s'en prémunir par leur participation à l'emploi : le travail rémunéré est perçu, par les femmes davantage que par les hommes, comme une assurance contre les conséquences économiques de la dissolution éventuelle du couple. Une autre façon de se protéger contre ce risque est, pour la femme, de prendre en main la sélection du partenaire avec lequel elle élèvera son enfant (Oppenheimer, 1988). Cette sélection se fait relativement tard une fois que les situations professionnelles des deux sexes se sont stabilisées. Les relations sentimentales multiples sont conçues comme autant de mises à l'essai des candidats. On est donc passé d'un modèle fondé sur la division sexuée du travail dans lequel l'échange conjugal est étroitement borné par les rôles de chacun (l'investissement domestique de la femme s'adaptant aux exigences professionnelles de son conjoint) à un autre modèle, plus symétrique, dans lequel le temps d'appariement du couple, devenu le seul moyen de réduire l'incertitude relative aux futurs attributs sociaux du partenaire, s'accroît. S'expliquent ainsi à la fois la plus grande indifférenciation des rôles conjugaux et le recul du mariage, constatés dans l'évolution des opinions.

Selon des études nord-américaines, la cohabitation est aussi un meilleur cadre que celui du mariage pour parvenir à un engagement durable fondé sur l'égalité entre conjoints (Brines et Joyner, 1999). L'échange conjugal se construit alors, non pas selon le principe de la spécialisation des tâches mis en évidence par Becker, mais selon un processus endogène conditionné au départ par un équilibre relatif des pouvoirs entre conjoints. Dans un contexte marqué, pour les couples cohabitants, par un horizon temporel incertain et une absence d'engagement contractuel explicite, les conjoints sont poussés à concevoir un fonctionnement familial plus attentif aux besoins de chacun et donc à se faire des concessions mutuelles. Il existe donc une autre logique de cohésion conjugale que celle du couple de M. Gagnepain,

---

<sup>8</sup> Ces thèses regrettant le déclin du « mariage » (plus précisément la disparition de la famille de M. Gagnepain) et fustigeant un mouvement général d'individualisation des mœurs, sont plus répandues aux Etats-Unis qu'en France. Pour une illustration, cf. Wilson (2002) et les analyses de James Coleman consacrées aux rapports entre scolarité et famille (Coleman, Hoffer, 1987).

fondée sur l'égalité et mise en œuvre selon une dynamique d'échanges, qu'en l'absence de cadre juridique et institutionnel, le couple seul contrôle<sup>9</sup>. Cette analyse conçue pour les couples cohabitants peut être transposée, dans une certaine mesure, à l'ensemble des couples. Pour former une union qui a de bonnes chances de durer, en effet, le critère principal n'est plus tant la complémentarité et la spécialisation des rôles masculins et féminins, mais le niveau de ressources des conjoints et la probabilité de parvenir à un appariement équilibré. Comparant deux cohortes aux Etats-Unis, l'une composée de personnes se mariant à la fin des années 1960 et durant les années 1970, l'autre de personnes se mariant à la fin des années 1980 et au début des années 1990, Sweeney (2002) a montré que le fait de disposer de ressources économiques joue un rôle croissant dans la propension des femmes à se marier si bien qu'hommes et femmes ont tendance à se ressembler sous ce critère. Les fondements économiques du couple ont changé et favorisent la recherche de l'égalité sur le plan des ressources (économiques et peut-être aussi culturelles) entre conjoints. C'est donc l'échange conjugal lui-même qui s'est transformé dans le sens d'une plus grande symétrie, pour les couples cohabitants certes mais aussi pour les couples mariés.

Une telle évolution des comportements conjugaux vers davantage de symétrie et animée d'un souci plus affirmé de défendre ses intérêts individuels est pleinement compatible avec l'aspiration à une parentalité plus équitablement partagée entre père et mère. De la même manière, les attitudes à l'égard de la procréation devraient être affectées par cette nouvelle conception de l'échange conjugal. L'enfant qui doit naître suppose qu'un certain nombre de conditions relatives au couple soient requises (Régnier-Loilier, 2007). Il faut en somme parvenir au bon appariement conjugal avant de s'engager dans la parentalité. La procréation se rationalise, elle devient plus nettement le fruit d'un projet conjugal mûri qui suppose de peser le pour, le contre et de s'accorder sur la période opportune. On peut même imaginer l'émergence d'un certain eugénisme dans les intentions des conjoints : l'enfant qui doit naître, une fois qu'il été ainsi soigneusement préparé, devrait avoir au moins toutes les qualités de ses parents. Ainsi, quand on examine dans leur ensemble les opinions des Français relatives à la famille, on voit se dessiner une certaine convergence ou cohérence qui autorise à parler d'un nouveau « modèle de parenté ». La dynamique des opinions mesurée par l'enquête EVS est aussi en lien avec les pratiques étudiées par d'autres recherches puisqu'elle est portée par les femmes plus que par les hommes, et par les classes moyennes et supérieures plus que par les couches populaires peu diplômées, deux segments du monde social qui sont les plus engagés dans les transformations de la famille (Déchaux, 2009).

La nouvelle configuration des normes de la parenté est une recomposition. Sont plébiscités des éléments traditionnels comme la fidélité, facteur principal pour la réussite du couple, la présence des deux parents pour élever les enfants, le dévouement des parents tout au long de la vie de leurs enfants. S'y ajoutent des éléments nouveaux qui vont dans le sens d'une conception plus symétrique de l'échange conjugal : la contribution des deux conjoints aux ressources du ménage et la responsabilité de l'homme en principe égale à celle de la femme vis-à-vis de la maison et des enfants, enfin un souci de maîtrise et de rationalisation de la procréation. L'évolution des idées sur la famille au cours des trente dernières années ne doit donc pas être analysée seulement comme une réaction pragmatique aux conditions de vie des ménages ou comme une validation *a posteriori* par l'opinion générale de comportements

---

<sup>9</sup> Il conviendrait cependant de nuancer car en l'absence de mariage, le couple n'est pas nécessairement à l'abri de l'influence des conceptions sociales relatives au genre caractérisant son environnement. Brines et Joyner (1999) observent par exemple que les couples cohabitants dans lesquels la femme dispose d'un revenu supérieur à celui de son conjoint sont plus nombreux à se rompre, la distance à l'égard des normes de genre étant trop grande.

autrefois minoritaires. Même si certaines questions restent encore conflictuelles et suscitent des clivages entre sexes, catégories sociales ou niveaux de diplôme, les diverses normes de la parenté forment un ensemble cohérent qui s'articule autour du couple, de l'enfant et des nouvelles questions que peut poser son attribution. Mieux que l'approche de Gary Becker, celle qui s'inspirent des travaux de Valerie K. Oppenheimer permet de comprendre la logique de ce nouvel ensemble de principes et la place qui occupent les idées relatives aux nouvelles formes de la relation conjugale et à la procréation. On suggérera pour conclure - car nous n'avons pas les données nécessaires pour l'établir - qu'au fur et à mesure qu'elle s'impose dans l'opinion, cette nouvelle configuration devient, à son tour, un facteur important dans la transformation des comportements familiaux.

### **Bibliographie**

- Bawin-Legros B., 2003, *Le nouvel ordre sentimental. A quoi sert la famille aujourd'hui?*, Paris, Payot.
- Becker G. S., 1981, *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press.
- Brines J., Joyner K., 1999, The Ties That Bind : Principles of Cohesion in Cohabitation and Marriage, *American Sociological Review*, vol. 64, n° 3, pp. 333-355.
- Brugeilles C., Sebille P., 2009, La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants, *Politiques sociales et familiales*, n° 95, pp. 19-32.
- Coleman J., Offer T., 1987, *Private and Public Schools : The impacts of Communities*, New York, Basic Books.
- Déchaux J.-H., 2009, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 2<sup>ème</sup> édition.
- Le Pape M.-C., 2009, *La famille à l'épreuve des risques. Logiques éducatives et stratification sociale*, thèse de sociologie en cours à l'Institut d'études politiques de Paris, sous la direction de J.-H. Déchaux.
- Oppenheimer, V. K., 1988, A Theory of Marriage Timing, *The American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 3, pp. 563-591.
- Régnier-Loilier A., 2007, *Avoir des enfants en France. Désirs et réalités*, Paris, INED.
- Roussel L., 1994, La famille, in Hélène Riffault (dir.) *Les valeurs des français*, PUF.
- Sullerot E., 1990, *Pour le meilleur et sans le pire*, Paris, Fayard.
- Théry I., 1993, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, éditions Odile Jacob.
- Sweeney M. M., 2002, Two Decade of Family Change: the Shifting Economic Foundations of Marriage, *American Sociological Review*, vol. 67, n° 1, pp. 132-147
- Wilson J. Q., 2002, *The Marriage Problem. How our Culture has Weakened Families*, New York, Harper Collins.

### **Encadré sur l'exploitation statistique.**

Pour vingt-trois des questions relatives à la famille dans l'enquête 2008, un modèle statistique est utilisé pour établir si les réponses des hommes et des femmes, celles des divers milieux socio-professionnel et celles des niveaux de diplôme sont significativement différentes. Le modèle est celui des résidus logistiques pour variables dichotomiques quand les réponses sont « oui » ou « non » et celui des résidus logistiques pour variables polytomiques ordonnées quand les modalités de réponse forment une échelle (« tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « ni d'accord ni pas d'accord », « plutôt d'accord » et « pas du tout d'accord »). Les écarts commentés dans le texte sont ceux dont le seuil de probabilité est inférieur à 5%. On indique parfois des seuils plus significatifs encore, inférieurs par exemple à 1% ou à 0,1%. Ces résultats sont nets des autres variables introduites dans ce calcul de régression multiple. Les différences entre hommes et femmes, par exemple, sont établis

quand on tient compte des effets de l'âge, de la vie en couple (personnes isolée, couple où le conjoint est soit sans emploi, soit en emploi), de la présence ou non d'enfant(s) au foyer, de la situation d'emploi (étudiant, en emploi, au chômage, au foyer, retraité), de la nationalité d'origine de la personne ou de ses parents, de son état de santé, de sa catégorie professionnelle (actuelle ou passée pour les retraités et pour les personnes au foyer ou au chômage) et de son niveau de diplôme.

Pour davantage de précisions, on s'adressera à : [nicolas.herpin@insee.fr](mailto:nicolas.herpin@insee.fr)